



Régularisation de séjour algérien célibataire

Par Visiteur

Bonjour ! voila je suis un algérien célibataire entré en france par l'espagne (visa touristique SCHENGEN d'un mois ,délivré par le consulat d'espagne).

Je suis arrivé en france le 04/05/2009 par avion (vol barcelone -paris)après avoir rendu visite à un cousin en espagne. Mon visa expirant le 10/05/2009, j'ai pu avoir une prolongation de séjour délivrée par la préfecture de l'Indre jusqu'au 31/05/2009.

Ayant un frère marié et de nationalité française, qui réside en france depuis 1990,qui pourrait m'avancer de l'argent en plus de mes ressources déposées dans une banque française , je vous demanderai de bien vouloir m'indiquer les possibilités d'avoir un titre de séjour en france , même temporaire :C.S visiteur , familiale ,...ou pour soins , car je voudrai profiter de mon séjour en france également pour faire des bilans sanitaires exhaustifs et fiables ,chose qui est indisponible en algérie.

Je compte énormément sur vos indications pour me permettre d'avoir les réponses adéquates à mes questions. Merçi beaucoup.

Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. S je comprends bien vous n'avez pas actuellement de titre de séjour?

Cordialement

Par Visiteur

Exactement , pour le moment je n'ai pas de carte de séjour.La prolongation de séjour qui m'a été délivrée par la préfecture de l'Indre ayant expiré le 31/05/2009.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends parfaitement la situation.

La seule possibilité afin que vous puissiez réaliser vos examens médicaux serait de solliciter une autorisation provisoire de séjour ou un certificat de résidence car en vertu de l'accord franco-algérien, les ressortissants algériens admis dans des établissements de soins français, qui n'ont pas leur résidence habituelle en France, peuvent bénéficier, après examen de leur situation médicale, d'une autorisation provisoire de séjour, renouvelable le cas échéant.

Cependant vous devez pour cela être munis d'un visa d'entrée en France. Or actuellement ce n'est pas la cas. De ce fait il serait judicieux de rentrer en Algérie afin de solliciter un visa.

Cordialement

Par Visiteur

Oui mais , j'ai eu un visa schengen , qui est je pense valable dans tout l'espace schengen.

Récemment , j'ai rencontré une ressortissante française et on voudrait se marier.

Quelles sont les procédures à suivre ?

Merçi.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je comprends bien mais votre visa a expiré. De ce fait vous n'avez aucun titre pour demeurer sur le sol français.

j'ai rencontré une ressortissante française et on voudrait se marier

Vous pouvez vous marier en étant en situation irrégulière mais il est possible que le maire s'oppose à votre union.
A la suite de votre mariage vous pourrez demander une certificat de résidence d'un an.

Cordialement